



# PROCÈS-VERBAL DES CANDIDATS ADMIS À L'EXAMEN D'ACCÈS AUX PROFESSIONS DE CONDUCTEUR DE TAXI ET VTC (Épreuve pratique)

Site de formation continue – « Eure et Loir »

Session du 23 Aout 2023- CHARTRES

A Orléans, Le 28 Août 2023.

N° CANDIDATURE	TYPE EXAMEN	DECISION
315315	TAXI	Admis
311686	TAXI	Admis
302231	TAXI	Admis
316421	TAXI	Admis

La Présidente de la Chambre de Métiers et de  
l'Artisanat Centre-Val de Loire

Aline MERIAU